



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2019

SUJET

**ÉPREUVE U3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE, MANAGÉRIALE ET JURIDIQUE DES
SERVICES INFORMATIQUES**

Épreuve commune aux deux spécialités

Durée : 4 heures

coefficient : 3

AUCUN MATÉRIEL N'EST AUTORISÉ

Le sujet comporte 12 pages, numérotées de la page 1/12 à 12/12

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

De 1/12 à 12/12

Entreprise CAPTE SYSTEME

Dès la fin des années 90, monsieur TREVIER a créé, dans l'agglomération de Valenciennes (région Hauts-de-France), l'entreprise CAPTE SYSTEME qui conçoit des logiciels de reconnaissance vocale. Ses premiers clients sont des entreprises de l'industrie informatique qui cherchent à équiper leurs matériels avec cette technologie.

Depuis, l'entreprise n'a cessé de se développer. Alors que monsieur TREVIER ne s'était entouré que de 3 collaborateurs dans la première année, l'entreprise a régulièrement procédé à des recrutements pour compter aujourd'hui 45 salariés. De même, alors que l'entreprise louait ses locaux de 150 m² à ses débuts, elle a, après 3 ans d'existence, acquis ses propres bureaux de 600 m².

Au cours de l'année 2005, constatant l'essor du marché des GPS, monsieur TREVIER décide de proposer son savoir-faire à l'industrie automobile. Des logiciels sont alors conçus pour permettre au conducteur de donner ses indications sans saisie manuelle. Les équipementiers¹ et constructeurs automobiles deviennent très vite de fidèles clients. En effet, l'entreprise CAPTE SYSTEME maîtrise au mieux cette technologie et ses prix sont très compétitifs. En effet, si la reconnaissance vocale en milieu automobile requiert des finalisations spécifiques, la base du programme est issue de logiciels déjà développés par l'entreprise pour l'industrie informatique et, de ce fait, largement rentabilisés.

Plus récemment, début 2017, afin de profiter du formidable dynamisme et des perspectives de croissance du marché des drones, l'entreprise CAPTE SYSTEME fait l'acquisition de l'entreprise DRONE+, PME locale spécialisée dans la conception et la fabrication de drones civils à usage professionnel. Cette dernière dispose d'outils de production modernes et performants ainsi que d'une bonne notoriété dans son domaine d'activité. Monsieur TREVIER souhaite cibler tout particulièrement les entreprises dont l'activité nécessite la surveillance d'environnements à risques, que ce soit pour des usages ponctuels (pompiers en intervention) ou pour des usages permanents (surveillance de centrales énergétiques, sites type SEVESO²...).

Par ailleurs, bien que les locaux actuels soient spacieux et fonctionnels, monsieur TREVIER a été séduit par la proposition reçue de la serre numérique³ d'Anzin. Cette dernière, située à 10 minutes de Valenciennes, cherche en effet à réunir sur un même site les entreprises locales de haute technologie. Après plusieurs échanges portant sur les modalités concrètes de cette installation, CAPTE SYTEME a déménagé en juin 2017 dans la serre numérique.

Vous êtes salarié(e) depuis 3 ans dans l'entreprise CAPTE SYSTEME. Initialement membre d'une équipe de développement, vos compétences et votre polyvalence vous ont permis de devenir l'un des collaborateurs directs du dirigeant. Outre vos missions

¹ Fabricant d'équipements (électriques, électroniques, etc.) dans le domaine de l'automobile, de l'aéronautique

² Site dont l'activité industrielle présente des risques majeurs nécessitant un haut niveau de prévention.

³ Espace qui regroupe des écoles et des entreprises des métiers de l'image et de la création numérique. L'objectif est de partager des structures communes et de favoriser les échanges entre les entités implantées.

habituelles, vous êtes régulièrement sollicité(e) pour travailler sur des projets complémentaires :

- Participation à la préparation d'une réunion entre monsieur TREVIER et des investisseurs potentiels. (Missions 1 et 2)
- Assistance juridique à l'entreprise AGEDE cliente de CAPTE SYSTEME. (Mission 3)

Enfin, la mission 4 s'appuiera sur votre travail de veille juridique.

À l'aide de vos connaissances, du contexte et des annexes vous traiterez les missions 1 à 4.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Extrait de l'entretien de monsieur TREVIER avec la presse locale.

Annexe 2 : Les mécanismes de coordination selon Henry MINTZBERG.

Annexe 3 : Drones civils : le marché mondial s'envole.

Annexe 4 : Perspectives de répartition du marché des drones professionnels par Région du monde (en parts de marché).

Annexe 5 : L'industrie des drones prend encore de la hauteur.

Annexe 6 : Les pôles de compétitivité.

Annexe 7 : La serre numérique d'Anzin : un pôle de compétitivité inauguré en avril 2015.

Annexe 8 : Extrait du guide des bonnes pratiques liées à l'utilisation de drones, fourni Par CAPTE SYSTEME à ses clients.

Annexe 9 : La responsabilité pénale d'un salarié.

Annexe 10 : Extraits de différentes règles de droit.

Annexe 11 : Extrait de la déclaration de l'entreprise AGEDE à la CNIL préalablement À la mise en œuvre du dispositif de vidéosurveillance par drone.

Annexe 12: Les principales règles à respecter lors de la mise en place d'un dispositif De vidéosurveillance.

Mission 1- Le développement de l'entreprise CAPTE SYSTEME - Annexes 1 et 2 – (8 points)

Monsieur TREVIER organise la semaine prochaine une réunion destinée à présenter CAPTE SYSTEME à des investisseurs potentiels afin de les convaincre de soutenir la croissance de l'entreprise au moyen d'une nouvelle levée de fonds⁴.

Pour l'aider à rédiger sa présentation, il vous demande de :

1.1 Présenter les stratégies globales successivement adoptées par l'entreprise depuis sa création.

⁴ La **levée de fonds** est l'acte par lequel une entreprise se finance auprès de personnes autres que des organismes de crédit.

1.2 Justifier le choix de la modalité de croissance retenue par l'entreprise pour entrer sur le marché du drone.

Le rachat de DRONE+ par CAPTE SYSTÈME a conduit d'une part à l'augmentation de l'effectif et d'autre part à l'intégration de nouveaux métiers. Le management des ressources humaines a dû s'adapter à ces évolutions.

1.3 Présenter les principaux modes de coordination mis en œuvre par l'entreprise CAPTE SYSTEME suite au rachat de DRONE+.

MISSION 2 – Les décisions de CAPTE SYSTEME en 2017 - Annexes 3 à 7 – (12 points)

Au cours de cette même réunion, monsieur TREVIER expliquera ses choix d'entrer sur le marché des drones et de s'implanter dans la serre numérique d'Anzin. Il vous sollicite pour collecter et analyser les informations qui lui seront utiles pour appuyer sa présentation.

2.1 Présenter les principales caractéristiques du marché mondial des drones civils.

2.2 Montrer que l'élaboration de normes internationales contribue au développement du marché des drones civils.

2.3 Exposer les avantages que procure à l'entreprise son implantation dans la serre numérique d'Anzin.

MISSION 3 – Assistance juridique suite à un accident de drone - Annexes 8 à 12 – (12 points)

CAPTE SYSTEME compte parmi ses clients l'entreprise AGEDE dont les installations requièrent une vigilance accrue. Un drone équipé d'une caméra d'enregistrement d'images et de logiciels spécifiques à la détection des incidents (analyse des gaz dans l'air, de la température des infrastructures...) a été livré à ce client. Les utilisateurs de ce drone, salariés du département « sécurité » du site industriel AGEDE, ont été formés aux modules de télépilote dans le cadre du contrat d'assistance technique et juridique fourni par CAPTE SYSTEME en complément de l'achat du drone. Un guide des bonnes pratiques rédigé par CAPTE SYSTÈME a permis de sensibiliser les télépilotes aux risques inhérents à l'usage du drone mais également aux obligations juridiques qui en découlent.

3.1 Repérer, en vous appuyant sur le guide des bonnes pratiques, les principaux risques juridiques liés à l'utilisation des drones.

Lors d'une mission de surveillance, le drone utilisé par l'un des télépilotes, a survolé un groupe de collègues se déplaçant sur le site et s'est approché à quelques mètres de ces derniers. Le drone a heurté l'un d'entre eux. La victime a subi des blessures occasionnant une incapacité de travail de 15 jours. Dans le cadre du contrat d'assistance juridique, CAPTE SYSTEME est amené à informer son client sur les conséquences juridiques de cet accident.

3.2 Justifier la mise en œuvre de la responsabilité pénale du télépilote et identifier les sanctions encourues.

Lors du visionnage d'images captées par le drone, un salarié de la société AGEDE a été vu en train de dérober un outil industriel appartenant à son employeur. La direction envisage une sanction disciplinaire à l'encontre du salarié fautif.

3.3 Préciser si l'entreprise AGEDE a le droit d'utiliser les images enregistrées par le drone pour prouver le vol commis par le salarié.

MISSION 4 – Veille juridique – (8 points)

La société MALAU qui exploite un réseau de vingt hôtels en France souhaite se doter d'une suite logicielle de « yield management »⁵ afin d'optimiser son taux d'occupation et ses prix. L'outil doit être capable de proposer un prix optimal à appliquer pour chaque nuitée et chaque chambre.

Elle a conclu un contrat avec la société LM chargée d'assurer le développement de cette suite logicielle.

Après déploiement du logiciel auprès des hôtels, le logiciel s'est révélé inexploitable, de nombreux dysfonctionnements affectant son utilisation. La société MALAU a été contrainte de renoncer temporairement à la mise en œuvre de l'outil d'optimisation des prix. La société MALAU s'interroge sur l'opportunité d'une action en justice contre la société LM.

Vous exposerez les obligations juridiques qui pèsent sur la société LM, puis vous préciserez les conséquences juridiques de leur inexécution en vous appuyant sur votre travail de veille.

(Thème de veille juridique paru au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 7 décembre 2017 « Les contrats de production et de fournitures de services informatiques »).

⁵ Le **yield management** est un système de gestion tarifaire des capacités disponibles telles des chambres en hôtellerie ou des sièges dans le transport aérien et ferroviaire, qui a pour objectif l'optimisation du remplissage et du chiffre d'affaires.

ANNEXES

Annexe 1 – Extrait de l'entretien de monsieur TREVIER avec la presse locale.

Monsieur TREVIER, pouvez-vous présenter les différentes activités de votre entreprise ?

CAPTE SYSTEME est une entreprise initialement positionnée sur les logiciels de reconnaissance vocale à destination des industries informatiques dans un premier temps et automobile par la suite. En effet, les logiciels que nous utilisons avec nos premiers clients pouvaient très facilement être adaptés pour les besoins des GPS automobiles. Nos coûts de développement étaient bien moindres que ceux de nos concurrents qui entraient à peine sur le marché.

90 % de notre chiffre d'affaires provient de notre activité « logiciels de reconnaissance vocale » et 10 % de notre nouvelle activité : la fabrication de drones. Nous fondons de grands espoirs sur le développement de cette activité, au regard de l'engouement national et mondial pour ces nouvelles technologies.

Quelles sont les spécificités des drones fabriqués par CAPTE SYSTÈME ?

Nous avons décidé d'orienter exclusivement notre offre sur le marché des drones civils à usage professionnel pour les entreprises dont l'activité nécessite la surveillance d'environnements à risques.

Nous ne cherchons pas à produire de simples drones mais à proposer à nos clients de véritables solutions professionnelles répondant à leurs besoins spécifiques. Ainsi, nos drones, au pilotage manuel ou automatique, sont spécialement conçus pour évoluer dans des univers spécifiques (résistance aux fortes chaleurs par exemple) et sont équipés de logiciels embarqués, constitués de programmes captant et analysant en temps réel les données propres à leurs activités.

Votre entreprise a changé de dimension en un temps très court avec le rachat de la PME locale DRONE+. Comment vous êtes-vous adapté pour gérer une équipe aussi nombreuse ?

Ce n'est pas le nombre de salariés qui nécessite de nouvelles modalités de management mais la diversité des métiers.

Dans l'atelier d'assemblage des drones, nous demandons à nos responsables d'ateliers de veiller au respect des modes opératoires que nos ingénieurs ont élaborés. Les équipes qui développent les logiciels embarqués fonctionnent autrement : nos experts sont intégrés dans des équipes pluridisciplinaires qui privilégient la communication et la décision directe en leur sein. C'est le gage du maintien de notre capacité créatrice.

Et comment CAPTE SYSTÈME peut-elle se démarquer sur le marché des drones civils à usage professionnel ?

Le plus important c'est la mise en place de prestations à forte valeur ajoutée. L'objectif est de vendre un service et non une simple technologie. L'international est une piste à explorer, le marché français n'est pas très dynamique.

Source : les auteurs

Annexe 2 - Les mécanismes de coordination selon Henry MINTZBERG.

L'ajustement mutuel : il favorise la coordination du travail par le simple processus de la communication informelle.

La supervision directe : elle favorise la coordination du travail par le biais d'une seule personne qui donne les ordres et les instructions à plusieurs autres qui travaillent en interrelations.

La standardisation des procédés de travail : favorise la coordination par un processus d'homogénéisation, d'uniformisation des règles de fonctionnement et de méthodes de travail. Formalisation dans des manuels de procédure. Généralement ce sont les ingénieurs de la technostructure qui élaborent les standards (en recourant à l'OST⁶) pour la base opérationnelle.

La standardisation des résultats : favorise la coordination par l'uniformisation des résultats à obtenir, des objectifs à atteindre pour chaque département de l'organisation. Ces résultats sont fixés par le sommet stratégique et la technostructure se charge de les faire appliquer.

La standardisation des qualifications : favorise la coordination par une uniformisation par le savoir et les compétences des employés.

La standardisation des normes : favorise la coordination par une culture commune à l'entreprise et les croyances des membres de l'organisation.

D'après Henry MINTZBERG - « Management, voyage au centre des organisations ».

1989, éditions d'organisation

Source : www.crcm.ac-versailles.fr

Annexe 3 – Drones civils : le marché mondial s'envole.

Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, les drones civils comprenant à la fois l'usage loisir et professionnel s'ouvrent sur un marché colossal, estimé [selon divers cabinets d'études] à 6 milliards \$ (5,6 milliards €) en 2017, en hausse de 34%.

De son côté, Bpifrance [Banque Publique d'Investissement] estime d'ailleurs que 3 millions d'appareils seront produits cette année, un nombre en progression de 39% ! Et les perspectives sont alléchantes puisqu'elles font état d'un marché de 11,2 milliards \$ (10,5 milliards €) à l'horizon 2020. Si les drones destinés au grand public (drones civils à l'usage loisir) constituent le premier marché, ils marquent le pas et pourraient très vite être détrônés par les appareils à vocation professionnelle (BtoB⁷). [...]

En BtoB, les besoins se multiplient. « Un drone professionnel offre gain de temps, sécurité et précision. Il peut, par exemple, prendre des photographies de travaux ou de lieux à surveiller, éviter à un collaborateur de monter sur un échafaudage pour une mission d'inspection, répandre des produits de traitement de manière ciblée et non plus massivement... », témoigne Stéphane Morelli [président de la Fédération professionnelle du drone civil].

Un drone est ainsi capable d'inspecter 10.000 m² en seulement 1 heure, photos et vidéos à l'appui. Parmi les secteurs d'activité demandeurs de drones civils à usage professionnel, l'agriculture est devenue une filière prometteuse. « Dans l'agriculture, le drone est capable d'assurer de nombreuses missions : analyser des récoltes, cartographier des terrains, cibler précisément les zones à protéger et celles à cultiver » [...]

L'utilisation de drones s'avère également utile pour la topographie dans le suivi de différents chantiers : « En 20 minutes, un drone survole une vingtaine d'hectares et prend des photos que le topographe reconstitue ensuite en 3D. » De même, la

⁶ Organisation Scientifique du Travail

⁷ Business to Business : relations entre professionnels

surveillance des travaux de BTP permet de rapporter des images dont la résolution est aussi fine que l'œil humain.

Le marché est également prometteur pour le transport de marchandises, notamment celui lié à la santé, les premiers vols expérimentaux devant avoir lieu prochainement dans un hôpital bordelais.

Surtout, les avancées technologiques laissent la porte ouverte à bien d'autres applications : le drone autonome imaginé par la jeune pousse Skeyetech, qui décolle de sa base, inspecte un bâtiment cible puis retourne à sa base comme un véritable petit robot, devrait bientôt être un incontournable des sites industriels, sensibles ou non. [...]

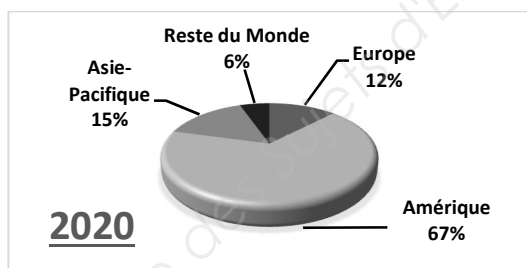
Mais si les applications des drones civils à usage professionnel sont prometteuses, le marché pour sa part reste peu structuré. « Il est encore jeune et, surtout, atomisé », précise Stéphane Morelli. Plus de 3.000 entreprises se disputent ainsi ce segment, « de petites structures, certaines performantes, d'autres plus médiocres, dont peu d'entre elles disposent d'une réelle force de frappe commerciale et de moyens financiers conséquents pour se développer. »

[...] Pour 2017, Stéphane Morelli prévoit d'ailleurs « des opérations de fusion-acquisition qui vont permettre de structurer le marché afin de créer les champions de demain. Il est vital de former des structures de taille plus conséquente afin d'accélérer le développement technologique et s'imposer à l'international ». À la clé ? La création de 150.000 emplois.

Surtout, face à la concurrence chinoise, les PME françaises doivent « monter en gamme dans la fabrication des drones, mais aussi dans le traitement des données et des logiciels ». Un mouvement déjà en marche. « À l'image de Delair Tech, certaines jeunes pousses, soutenues par des investisseurs, amorcent leur développement à l'international, notamment en Afrique où les besoins sont colossaux », se félicite Stéphane Morelli.

Source : D'après Entreprendre.fr – 9 mai 2017

Annexe 4 – Perspectives de répartition du marché des drones professionnels par région du monde (en parts de marché).



Source : D'après les données issues du site Statista.fr – 2017

Annexe 5 - L'industrie des drones prend encore de la hauteur.

Les drones – également désignés par le sigle UAS pour Unmanned Aerial System (système aérien sans pilote, en français) – peuvent varier grandement d'un modèle à l'autre, en termes de taille, de capacité ou de prix. [...] Au vu de l'augmentation de la demande de drones civils et de la variété croissante des usages qui en sont faits, la normalisation dans le domaine des UAS apparaît clairement comme un enjeu majeur de notre époque. [...] Comme il n'y a pas de normes, de règles ou de législations uniformes concernant la conception des protocoles de communication, la navigation et les commandes, et compte tenu de la cohabitation, dans le même espace aérien, d'appareils avec pilote, sans pilote et pilotés à distance, il est extrêmement compliqué d'exploiter les UAS autour des aéroports et des zones résidentielles. Se posent

également des questions de sécurité et de compatibilité. Compte tenu du peu de normes existantes, les complexités inhérentes à la création de systèmes sophistiqués sans pilote représentent un défi de taille.

[...] [Selon Cortney Robinson, Directeur, Infrastructure de l'aviation civile, à l'Aerospace Industries Association aux États-Unis] « Les Normes internationales jouent un rôle essentiel dans la création de ce marché commercial mondial qui fait l'objet d'une large publicité. Il est fondamental que ces normes établissent un espace aérien harmonisé à l'échelon mondial laissant une place aux drones de manière à accroître les débouchés commerciaux, sans pour autant en compromettre la sécurité et l'efficacité ».

[...] Le retour d'information précieux qu'apportent les normes aidera [les] fabricants d'UAS, et les entreprises de cette chaîne d'approvisionnement à améliorer encore cette technologie en fonction de l'évolution des besoins de l'industrie – preuve que les normes stimulent l'innovation.

Il est crucial d'élaborer des normes dans deux domaines : la technologie « DAA » (*detect and avoid*)⁸ et la technologie « C2 » (*command and control*)⁹. La DAA permet au pilote de maintenir une distance de sécurité entre l'UAS et un autre aéronef¹⁰, et est indispensable pour passer du pilotage à distance au pilotage entièrement automatisé. La C2 porte sur l'utilisation du spectre des radiofréquences¹¹ pour sécuriser le vol. Des progrès ont été réalisés dans ces deux domaines, et une initiative a été lancée en vue d'obtenir de l'Union internationale des télécommunications (UIT) l'attribution de fréquences pour des activités au-delà de la portée optique au moyen du service fixe par satellite (SFS). [...]

Source : Organisation Internationale de Normalisation

Annexe 6 - Les pôles de compétitivité.

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont été créés pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs. Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique. Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Il accompagne également le développement et la croissance de ses entreprises membres grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche. En permettant aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international, les pôles de compétitivité sont des moteurs de croissance et d'emplois. Les forces en présence au sein d'un pôle de compétitivité sont multiples. Toutes sont nécessaires à l'essor d'écosystèmes dynamiques et créateurs de richesse.

Source : <http://competitivite.gouv.fr>

⁸ Détecter et éviter

⁹ Commander et contrôler

¹⁰ Tout appareil capable de s'élever ou de circuler dans les airs (ex : avions, ballons dirigeables, drones...)

¹¹ Gamme complète des fréquences radio électriques disponibles

Annexe 7 - La serre numérique d'Anzin : un pôle de compétitivité inauguré en avril 2015.

Lieu de convergence et d'échange des savoirs, la serre numérique offre à ses résidents un écosystème dynamique et un environnement de travail exceptionnel. Développée par la chambre de commerce et d'industrie à Valenciennes, elle propose 17000 m2 entièrement dédiés aux métiers de l'image et de la création numérique.

D'une qualité architecturale unique, elle réunit ainsi en un seul bâtiment :

- les 3 écoles du groupe Rubika : Supinfocom, Supinfogame et l'Institut Supérieur de Design
- un espace entreprises de 3000 m2 : incubation, pépinière¹²...
- un centre de recherche appliquée et de transfert de technologies de pointe
- des espaces collaboratifs de travail et de convivialité

Vitrine de la « french touch », la serre numérique développe le concept de « fertilisation croisée », favorisant les échanges entre les créatifs de tous horizons : dirigeants, enseignants, porteurs de projet, étudiants, chercheurs, artistes ...

Source : <http://www.serre-numerique.fr>

Annexe 8 - Extrait du guide des bonnes pratiques liées à l'utilisation de drones fourni par CAPTE SYSTEME à ses clients.

Selon la loi du 24 octobre 2016, le télépilote est :

- la personne qui contrôle manuellement les évolutions d'un aéronef¹³ circulant sans personne à bord ou, dans le cadre d'un vol automatique,
 - la personne qui est en mesure à tout moment d'intervenir sur sa trajectoire ou,
 - la personne qui, dans le cadre d'un vol autonome, détermine directement la trajectoire ou les points de passage de cet aéronef.
1. Le télépilote doit respecter les distances horizontales et verticales réglementaires en ce qui concernent le survol de personnes, et ce afin de ne pas les blesser.
 2. Le télépilote doit avoir une vue directe et permanente sur le drone à moins que celui-ci ne soit doté de programmes de vol préalablement automatisés.
 3. Le télépilote doit respecter la vie privée des personnes.
 4. Le télépilote ne doit pas utiliser les prises de vue éventuelles réalisées à d'autres fins que celles initialement prévues.
 5. Le drone doit être utilisé dans le bon respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
 6. L'utilisation du drone doit faire l'objet d'une assurance spécifique.
 7. [...]

Source : Les auteurs

¹² Structure d'accueil et d'accompagnement de jeunes entreprises

¹³ Exemple : un drone

Annexe 9 - La responsabilité pénale d'un salarié.

Aujourd'hui comme hier, qu'il ait agi ou non dans les limites de sa mission, un préposé¹⁴ est pénalement responsable des infractions qui lui sont imputables. En particulier, un salarié qui, lors de l'exécution de son travail, cause une atteinte à la vie ou à l'intégrité physique d'autrui à la suite d'une négligence ou imprudence au sens de l'article 121-3 du Code pénal, se rend coupable d'homicide ou de blessures involontaires [...].

Source : Rapport de la Cour de cassation (2000)

Annexe 10 – Extraits de différentes règles de droit.

Article 222-20 du code pénal

Le fait de causer à autrui, par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, une incapacité totale de travail d'une durée inférieure ou égale à trois mois, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Article 121-3 du code pénal

(...) Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.

D'après l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif aux aéronefs civils

D'après l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif « à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent », un aéronef télépiloté ne peut être utilisé à une distance horizontale de moins de 30 mètres de toute personne ou groupe de personnes.

Source : Les auteurs

¹⁴ Comprendre « Salarié »

Annexe 11 – Extrait de la déclaration de l'entreprise AGEDE à la CNIL préalablement à la mise en œuvre du dispositif de vidéosurveillance par drone.

The screenshot shows a web form titled "Champs obligatoires" (Mandatory fields). It contains the following sections:

- Finalité ou objectif de votre traitement:** A text box containing "Sécurité du site industriel, protection des biens professionnels et des personnes, surveillance des salariés et des visiteurs."
- Personnes concernées par le traitement :** A list of checkboxes with the following options:
 - ☒ Salariés
 - ☐ Usagers
 - ☐ Adhérents
 - ☒ Clients
 - ☒ Visiteurs
 - ☐ Autres (précisez)
- Technologie particulière utilisée :** A list of checkboxes with the following options:
 - ☐ Dispositif sans contact (Ex : RFID, NFC)
 - ☐ Carte à puce
 - ☒ Vidéosurveillance
 - ☐ Mécanisme d'anonymisation
 - ☐ Géolocalisation
 - ☐ Nanotechnologie
 - ☒ Autres (précisez)

Below the "Autres (précisez)" checkbox, there is a text box containing "drone télépiloté équipé d'une caméra".

At the bottom of the form, there is a button labeled "Enregistrer" (Save) and two navigation buttons: "étape précédente" (Previous step) and "étape suivante" (Next step).

At the very bottom, there is a copyright notice: "Copyright © 2004 - 2008 CNIL République Française".

Source : CNIL

Annexe 12 – Les principales règles à respecter lors de la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance.

Une entreprise qui installe un système de vidéosurveillance doit respecter différentes règles. Outre la consultation des représentants du personnel et l'information individuelle des personnes concernées, une déclaration à la CNIL doit être effectuée. Cette déclaration doit notamment comporter la précision de la finalité pour laquelle ce système est installé. Une grande attention doit être portée au choix et à la rédaction de ces finalités. Par exemple, une entreprise ne peut utiliser des images à des fins autres que celles mentionnées dans la finalité déclarée à la CNIL, si elle le faisait, elle ne pourrait utiliser ces images comme moyen de preuve.

Source : Les auteurs